

A AFFICHER !

SNUEP INFOS!!



n° 051 du 16/06/2006

FSU

Lettre d'information du Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel

Un 2^{ème} congrès du SNUEP stimulant !

Progression et ambitions !

Le 2^{ème} congrès du SNUEP s'est tenu à Sablé sur Sarthe du 6 au 9 juin. Progression régulière de ses effectifs au cours des 3 dernières années, nette augmentation de sa représentativité aux dernières élections professionnelles, victoire contre le CPE et forte participation de nouveaux et jeunes militants ont donné de la richesse, du dynamisme et de la spontanéité aux débats qui, pour être parfois tendus, n'en furent pas moins très productifs. Tous les délégués ont eu le souci de faire des propositions pour améliorer l'outil syndical afin qu'il réponde mieux aux attentes des personnels et soit encore plus combatif pour résister aux coups portés contre l'enseignement professionnel public et ses personnels.

Des entrées dans le syndicat et le syndicalisme qui se diversifient

Le premier contact avec le syndicat est souvent du domaine corporatif (mutations, promotions...). Après le premier service rendu, comment convaincre nos collègues de rejoindre durablement le SNUEP sinon en montrant toutes les dimensions du syndicalisme ? Les conditions d'exercice du métier, les pratiques professionnelles doivent aussi être pleinement prises en compte par le syndicat. De plus en plus de collègues s'impliquent également dans les questions sociétales qui concernent l'école, comme actuellement la défense des jeunes scolarisés « sans papiers » ; en créant dans le secrétariat national le secteur « laïcité, droits et libertés » le congrès répond à ce besoin.

A tous les niveaux et pour faire face à toutes les sollicitations, la formation des militants conditionne le développement du SNUEP : une commission du BN sera chargée d'élaborer et de mettre en œuvre une politique de formation des militants.

Des priorités revendicatives

Le congrès a dénoncé la survalorisation exorbitante de l'apprentissage, sans aucun rapport avec la réalité, qui se fait au détriment de l'enseignement professionnel public. Le SNUEP multipliera les interventions en direction des médias pour tenter de faire entendre une autre voix sur l'apprentissage, harcèlera les Régions et les rectorats pour qu'ils organisent la promotion des Lycées professionnels et continuera à agir pour constituer un large front de défense de l'enseignement professionnel.

Une autre priorité est la lutte contre la violence dans l'école. Dans ce domaine, il faut à la fois répondre aux besoins de sécurité et de sérénité des personnels et des élèves, et rejeter la politique du « tout sécuritaire ». La voie est étroite mais le congrès propose une série de mesures susceptibles d'inverser la tendance.

Le congrès a condamné la montée d'une relative autonomie des pouvoirs intermédiaires, la gestion du système par le mérite et la contractualisation qui remettent en cause un paritarisme déjà bien affaibli. Au détour de la réforme de l'Etat pourrait bien surgir la proposition de rassembler en un seul corps tous les enseignants du second degré, ce que le congrès a unanimement refusé.

Baisse des recrutements, refus de remplacer tous les départs à la retraite et de rattraper la perte de pouvoir d'achat asphyxient les services publics et réduisent la croissance : une autre distribution des richesses s'impose.

Lancement des Etats Généraux pour l'avenir de la jeunesse

Dans la foulée du congrès, le SNUEP a participé au lancement, à la Sorbonne, des états généraux pour la jeunesse, à l'origine une initiative de la FSU, qui a vu les syndicats de lycéens et d'étudiants s'y rallier ainsi que la FERC-CGT et SUD.

Beaucoup sont revenus dans le débat sur le mouvement victorieux contre le CPE, mais aussi sur les autres mouvements de jeunes, se demandant s'il y avait une ou des jeunessees. Il ressort de la majorité, qu'à l'entrée dans la vie professionnelle avec un emploi stable, il y aurait une sorte de nouvel âge fait d'absence de statut, de précarité, de discriminations, d'exploitation, de conditions de vie, de travail et d'études de plus en plus difficiles. C'est contre cela que tous les jeunes se sont insurgés.

C'est la raison pour laquelle ils demandent à pouvoir bénéficier d'une allocation d'autonomie durant cette période. Ce qui va dans le sens de ce que propose le SNUEP depuis plusieurs années : une allocation d'études pour les jeunes en formation. Outre cela, il a été aussi beaucoup question de la professionnalisation des études et d'une approche très critique de l'apprentissage, à nuancer cependant selon les niveaux. La lutte contre l'échec scolaire au collège ainsi que la qualité des formations sont également revenus fréquemment dans le débat.

A la rentrée, les états généraux se poursuivront de manière décentralisée dans les Régions, le but étant de faire émerger des revendications fortes pour la jeunesse, les questions de la formation et de l'enseignement professionnel étant primordiales, le SNUEP y occupera donc toute sa place. Il est demandé aux structures locales de se rencontrer pour préparer des initiatives en associant le maximum d'organisations

Des contacts ont été pris avec les syndicats lycéens à qui le SNUEP proposera une rencontre dans les prochains jours.

Une nouvelle circulaire pour l'AIS : le SNUEP s'adresse au ministère

Dans ce projet de circulaire nous demandons que soit rappelé que l'élève de SEGPA est un collégien comme les autres avec ses droits et ses devoirs et qu'il peut participer à toutes les activités communes du collège.

L'effectif des divisions reste « aux environs » de 16 élèves mais le SNUEP exige un maximum de 16 élèves, indispensable pour le suivi pédagogique individualisé ainsi qu'un maximum de 8 dans les ateliers (dédoublément systématique à l'atelier).

La nouvelle grille horaire (en annexe) :

- les minima horaires sont revus à la hausse, ce dont le SNUEP prend acte, mais les totaux de chaque colonne de la grille ne correspondent pas aux chiffres annoncés. De plus, on ne peut demander à un élève de 3^{ème} de suivre 35h30 de cours minimum alors que les horaires d'un salarié sont de 35 h00.
-

Dans cette nouvelle grille il n'est plus fait référence à des groupes d'ateliers pour les horaires de technologie et de formation professionnelle en 4^{ème} et 3^{ème}. Nous demandons le rétablissement de cette mention.

La formation professionnelle en SEGPA est à nouveau affirmée ce qui nous satisfait, mais le SNUEP regrette que les horaires en 4^{ème} soient en baisse.

Les horaires sont donnés par discipline au lieu de blocs de discipline antérieurement, sauf pour le bloc Technologie, Formation Professionnelle. Nous demandons que ces deux disciplines soient également séparées.

Flux des élèves

Nous nous interrogeons sur la phrase (1.2.1.1.):

« seront alors envisagés soit le maintien en CM2 soit le passage en 6^{ème} »

Le SNUEP craint que cette formulation masque une gestion minimaliste et purement comptable de l'offre de formation pour certains élèves sans tenir compte de leur réel profil.

Accession à une qualification de niveau V

Les réalisations effectuées dans les ateliers et les stages d'initiation (en entreprise ?) sont annoncées semble-t-il dès la première année du cycle central, c'est-à-dire la 5^{ème}.

Les élèves seront-ils mis en situation dans les ateliers avant l'âge de 14 ans ?

Avec quel horaire : 1H30 comme le prévoit la grille ? A la place de la technologie ?

Nous nous interrogeons sur la phrase : « Ils développent ainsi leurs goûts et aptitudes et définissent leur projet de formation ultérieur. »

Signifie-t-elle que le projet de formation de l'élève doit être **défini** dès la fin de cette 1^{ère} année de cycle central ? Veut-on, dès le plus jeune âge, inscrire le jeune dans une filière professionnelle ... *pour les diriger vers l'apprentissage ?*

À propos de la formation dispensée en 4^{ème}, Il est fait référence à l'article L234-21 du code de l'éducation, mais nous ne l'avons pas trouvé dans ce même code !

La formation qualifiante dans les SEGPA a complètement disparu de la grille horaire. Nous demandons leur maintien car les EREA sont trop peu nombreux pour faire face au nombre d'élèves ayant besoin d'une poursuite de formation au sein de structures adaptées, cela réduit l'égalité des chances de ces jeunes.

Le rôle des directeurs de SEGPA n'est pas suffisamment mis en avant notamment au cours des informations données aux parents des futurs élèves potentiels de SEGPA.

Une délégation de la FSU (SNES, SNUipp, SNUEP, SNEP) a été reçu au ministère sur ce sujet. Le compte-rendu de la réunion sera publié dans le prochain SNUEP infos

19 au 24 juin : semaine de mobilisation contre le projet de loi sur la prévention de la délinquance

Depuis quelques années, le gouvernement met en place un arsenal de lois répressives et sécuritaires (loi Perben, certains volets de la loi Borloo ...), s'appuyant sur la peur de l'autre et les frustrations engendrées par la société de consommation.

Ainsi deux projets de lois sont à l'étude, un sur la délinquance et l'autre sur l'immigration (Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile : CESEDA, aujourd'hui en navette entre les deux assemblées) qui n'ont d'autre but que la stigmatisation des populations les plus précaires (aujourd'hui 9 millions de personnes sont en dessous du seuil de pauvreté dont certaines ont un travail salarié).

Les annonces récentes du ministre de l'Intérieur ne changent pas la philosophie du projet CESEDA et la circulaire laisse toute latitude à l'arbitraire des préfets. Les régularisations passeraient de 2% à 6% ! De plus, nous ne pouvons qu'être scandalisés par l'« immigration choisie » qui laisse les salarié-e-s à la merci des entreprises et pille les cadres des pays en développement. Nous sommes également inquiets des risques de replis communautaires que le CESEDA peut entraîner.

Toutes ces mesures visent à durcir les conditions de vie des immigrés, donc de nos élèves. Certains d'entre eux étant sans papiers peuvent être reconduits à la frontière sans pouvoir finir leurs études ! C'est pour cela que des réseaux locaux d'entraide Education Sans Frontière (RESF) –où nos collègues sont nombreux- se sont constitués allant jusqu'à la prise en charge des élèves en situation de reconduite à la frontière.

Lors de son congrès (6 au 9 juin 2006) le SNUEP a voté l'adhésion à RESF.

En ce qui concerne l'Education nationale, la loi d'orientation Fillon a déjà rendu les élèves et leurs familles responsables de l'échec scolaire. Aujourd'hui avec la loi sur la délinquance, on veut aller encore plus loin en réfutant le secret professionnel de certains personnels, les obligeant à la délation, au mépris de toute politique d'éducation et de prévention. Ainsi le rapport Benisti préconise la mise en place d'un logiciel dans lequel les assistants sociaux consigneraient le suivi de l'élève, communicable entre autres aux maires.

Nous constatons que les mineurs sont particulièrement visés avec la réactivation des centres fermés, la création de prisons et l'abandon de foyers classiques jugés peu rentables. On entretient l'amalgame entre difficultés sociales et délinquance.

Nous ne revendiquons pas des postes de policiers dans nos établissements mais des fonctionnaires, enseignants et non enseignants, ce qui n'est pas la voie prise par le gouvernement avec la baisse drastique des postes mis aux concours, le non-remplacement de tous les départs en retraite et la baisse des Dotations Horaires Globales.

Nous refusons les lois sécuritaires qui produisent toujours plus d'exclusion et nous demandons de vraies politiques éducatives et sociales.